



ATTESTATION DE REASSURANCE

Nous soussignés :

AELIA ASSURANCES
Avenue Louis Casarì 18
1209 Genève – SUISSE

Courtier en réassurance certifions par la présente que :

Comfort Jet Aviation LTD
International House
Castle Hill, Victoria Road
Douglas, Isle of Man, IM2 4 RB

A souscrit auprès de la compagnie cédante :

OGAR ASSURANCES
Immeuble TOGO 3000
Agbalépédo - BP 14553
Lomé - TOGO

Reassuré par

AXA CORPORATE SOLUTIONS
4 rue Jules Lefèbvre
75009 Paris – France

Une police d'assurance N° **XFR0059274AV18A** garantissant les risques ci-après :

- ✓ **Responsabilité Civile Combinée**
- ✓ **Individuelle à la place équipage**

Assuré additionnel en qualité d'opérateur

COMFORT JET SERVICES SA
Aéroport International GNASSINGBE EYADEMA,
10 BP 10177,
LOME, TOGO

Assuré Additionnel en tant que trustee

Aeromanagement Inc
127 Lubrano Drive, Suite 200
Annapolis, MD 21401

PERIODE DE VALIDITE

du 03/11/2018 – 00 heure
au 02/11/2019 – 24 heures

APPAREIL GARANTI

HAWKER BEECHCRAFT CORPORATION 800 XP11 s/n 258.632

IMMATRICULATION

5V-TTM

NOMBRE DE SIEGES

2 pilotes + 1 hôtesse + 9 passagers





LIMITES GEOGRAPHIQUES : LE MONDE ENTIER à l'exclusion des pays sous embargo, sanctions de l'ONU et sauf pays suivants :

- (a) Burundi, Cabinda, République Démocratique du Congo, Erythrée, Ethiopie, Mauritanie, Somalie, République du Soudan, Soudan du Sud.
- (b) Colombie, Equateur, Pérou.
- (c) Afghanistan, Jammu & Kashmir, Myanmar, Corée du Nord, Pakistan
- (d) Géorgie, Nagorno-Karabakh, District Fédéral du Caucase Nord, L'EST de l'UKRAINE (à l'est de la 32ème longitude, incluant notamment les aéroports exclus suivants DNEPROPETROVSK, SIMFEROPOL, KHARKIV et ZAPORIZHYA)
- (e) Iran, Irak, Libye, Syrie, Yémen.

Et tous pays faisant l'objet de sanctions ONU ou CEE.

Toutefois, le survol d'un pays exclu est garanti lorsque celui-ci est effectué à l'intérieur d'un couloir aérien internationalement reconnu, et en respectant les recommandations de l'OACI.

Dans le cas où un aéronef assuré aurait atterri dans un pays exclu résultant directement et exclusivement d'un cas de force majeure, la garantie sera étendue à cet appareil sous réserve d'en aviser les Assureurs dans les 72 heures.

Tout pays exclu peut faire l'objet d'une garantie à des conditions à déterminer, et sous réserve d'accord préalable des Assureurs.

LES PAYS SUIVANTS SONT REINTEGRES DANS LA ZONE GEOGRAPHIQUE AUTORISEE :

**NIGERIA, CONGO, COTE D'IVOIRE, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, ALGERIE, LIBERIA
KINSHASA EXCLUSIVEMENT (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO),
ADDIS ABEBA EXCLUSIVEMENT (ETHIOPIE), ET NOUAKCHOTT EXCLUSIVEMENT (MAURITANIE)**

KARTOUM et PORT SOUDAN EN REPUBLIQUE DU SOUDAN AVEC 1 NUIT à condition qu'un mail d'information soit envoyé à AELIA@AELIA-ASSURANCES.COM ou AELIA@AELIA-ASSURANCES.CH – SANS QUE AELIA N'AIT BESOIN D'ACCUSER RECEPTION

En cas de détérioration de la situation géopolitique locale les assureurs se réservent la possibilité de modifier ces conditions avec préavis de 48h pour vous permettre de prendre les dispositions nécessaires

MONTANT DES GARANTIES

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE A L'EGARD DES PERSONNES NON-TRANSPORTEES ET A L'EGARD DES OCCUPANTS

MONTANT DE GARANTIE 150 000 000 EUR par sinistre, y compris l'extension aux risques de guerre au titre de l'AV52E. Conforme au RE785 du 21 avril 2004, incluant au titre de la Responsabilité Civile passagers la contre-valeur de 250 000 DTS. Y compris Règlement CE 2027/97 Extension RC Transport Public de Passagers. Y compris Responsabilité Civile Admise. La garantie B "Responsabilité Civile" est étendue à la Responsabilité Civile à l'égard des marchandises et bagages transportés (DA du 17/05/89)
- 19 DTS par kilogramme pour les marchandises et les bagages enregistrés.
- 1 131 DTS pour l'ensemble des bagages à main laissé à la garde d'un même passager.

ASSURANCE INDIVIDUELLE A LA PLACE EQUIPAGE

Capital décès / invalidité partielle/permanente par siège équipage 150 000 EUR

La Présente attestation est délivrée aux termes, clauses, conditions, exclusions et limitations du contrat original ci-dessus référencé.

Fait à Genève, le 1er novembre 2018

